

MAIRIE

Boîte Postale 517
74203 THONON-LES-BAINS
Cedex
Haute-Savoie

Tél. 04 50 70 69 68
Fax 04 50 70 69 54

SERVICE URBANISME
Affaire suivie par Stéphanie HODAN
Aménagement
☎ 04.50.17.02.42
✉ s-hodan@ville-thonon.fr

N/ Réf. : UP/SH/17 PLUmodif Thonon agglo transmission DCM achèvement

Thonon-les-Bains, le 17 Feb 2017

Thonon Agglomération

Courrier arrive le 10SS

CSe 21 MARS 2017

Destinataire : UBA

Autre destinataire :

THONON AGGLOMERATION

2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE

74200 THONON-LES-BAINS

Objet : Modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU)
Transmission copie délibération accord pour achèvement de la procédure

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint :

- La copie de la délibération du Conseil municipal relative à l'accord de la Commune pour l'achèvement de la procédure de modification du PLU par Thonon Agglomération.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer l'expression de mes sincères salutations.

Jean DENAIS



Maire de Thonon-les-Bains

PJ : - 1



MAIRIE DE THONON-LES-BAINS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de THONON-LES-BAINS

Séance du 22 février 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux février à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué par lettre à domicile le seize février deux mille dix-sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean DENAIS, Maire de la Ville.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux :

M. Jean DENAIS, M. Jean-Yves MORACCHINI, M. Charles RIERA, M. Gilles CAIROLI, Mme Astrid BAUD-ROCHE, Mme Michèle CHEVALLIER, M. Christian PERRIOT, Mme Muriel DOMINGUEZ, M. Gilles JOLY, Mme Jocelyne RAYMOND, M. Alain COONE, M. François PRADELLE, Mme Marion LENNE, Mme Sophie CHESSEL, Mme Marie-Christine DESPREZ, Mme Nicole JEFFROY, M. Patrice THIOT, Mme Emmanuelle POISSY, Mme Marie-Laure ZANETTI-CHINI, M. Guy HAENEL, Mme Fanny LEGRAND, M. Christophe ARMINJON, Mme Brigitte JACQUESSON, M. Jean DORCIER, M. René GARCIN, M. Guillaume DEKKIL, Mme Elisabeth CHARMOT, M. Thomas BARNET, Mme Françoise BIGRE MERMIER, M. Jamal MOUTMIR, M. Christian CURVAT.

Absents excusés :

M. Fatih ASLAN, M. Laurent GRABKOWIAK, Mme Nathalie LEGRIS, M. Patrick SCHIRMANN, M. Arnaud LAMY, M. Jean-Claude TERRIER, Mme Brigitte MOULIN, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ.

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom, par application des dispositions de l'article L. 2121-20 de la Loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. Fatih ASLAN	à	M. Christian PERRIOT
M. Laurent GRABKOWIAK	à	M. Alain COONE
Mme Nathalie LEGRIS	à	Mme Astrid BAUD-ROCHE
M. Patrick SCHIRMANN	à	Mme Michèle CHEVALLIER
M. Arnaud LAMY	à	Mme Emmanuelle POISSY
M. Jean-Claude TERRIER	à	M. Christophe ARMINJON
Mme Brigitte MOULIN	à	Mme Brigitte JACQUESSON
Mme Isabelle PLACE-MARCOZ	à	M. Jean DORCIER

Le Conseil Municipal a désigné secrétaire de séance Madame ZANETTI-CHINI.

Le compte rendu de la séance est affiché par extraits à la porte de la Mairie le premier mars deux mille dix-sept.

Mairie de Thonon-les-Bains
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 22 février 2017

CM20170222-08

URBANISME

Modification n° 1 du plan local d'urbanisme (PLU) - Accord de la Commune pour l'achèvement de la procédure par Thonon Agglomération

Monsieur JOLY, Maire Adjoint chargé de l'Urbanisme, expose :

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.123-13, L.123-13-1, L.123-13-2 (codification antérieure au 1^{er} janvier 2016) et L.153-9 ;
VU la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2016 adoptant le principe de l'engagement d'une procédure de modification du PLU ;
VU l'arrêté municipal du 28 décembre 2016 prescrivant l'engagement de la procédure de modification du PLU ;
VU le plan local d'urbanisme en vigueur ;
VU l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 créant la communauté d'agglomération "Thonon Agglomération" ;
Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 14 décembre 2016, a adopté le principe de modification du plan local d'urbanisme.

Aussi, par arrêté du 28 décembre 2016, Monsieur le Maire a engagé la procédure de modification n° 1 du plan local d'urbanisme visant à renforcer l'efficacité du dispositif général en vue de mieux atteindre les objectifs fixés dans le PLU révisé. Les orientations fixées pour l'évolution du document sont les suivantes :

- Renforcer, réajuster et préciser les protections environnementales, agricoles, paysagères et patrimoniales ;
- Renforcer la cohérence d'ensemble et la mixité des quartiers neufs ou anciens ;
- Permettre le phasage dans le temps et la cohérence finale des secteurs de développement ;
- Renforcer le traitement de la relation des projets au grand paysage et au paysage de la rue.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence PLU a été transférée de plein droit à Thonon Agglomération. Néanmoins, l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, récemment modifié par la loi du 27 janvier 2017, permet à Thonon Agglomération d'achever la procédure de modification du PLU engagée par la commune de Thonon-les-Bains après accord de cette dernière.

Considérant que l'accord de la Commune est requis pour que Thonon Agglomération puisse achever la procédure de modification n°1 du PLU engagée par l'arrêté municipal du 28 décembre 2016 ;

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir :

DONNER son accord à Thonon Agglomération pour achever la procédure de modification n° 1 du plan local d'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la proposition présentée.

Les signatures des Conseillers Municipaux figurent dans le registre, au feuillet de clôture de séance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Jean DENAIS.



Pour copie conforme
déposé en Sous-Préfecture, le 27 FEV. 2017

Certifié exécutoire,
après publication ou notification

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général
des Services

